



Politique des Générations 60+ Stratégie santé-sociale

Rapport provisoire du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture

Consultation « Eventuelle nouvelle loi Santé Social Génération 60+ »

Les consultations pour de nouveaux éléments législatifs sont toujours de grands moments qu'il ne faut jamais louper. Sous la conduite de Patrice Clivaz, le comité de la FVR a analysé en détail les quelque 250 pages disséminées sur plusieurs textes séparés. Notre prise de position a été déposée en français. Afin d'en permettre une totale accessibilité à nos membres, nous l'avons traduite en allemand.

Les éléments résumés ci-dessous vous donnent quelques échos de notre prise de position qui constitue un document de 13 pages.

a) Volume de la consultation

Les documents embrassent une telle multitude de problèmes, que parfois perle le sentiment d'un gigantesque survol des vicissitudes de la nature humaine, en particulier celles liées au mûrissement inexorable des cellules. Ils couvrent 258 pages répartis sur 8 documents (2017, 63), (2020 147) (2025 48).

b) Propositions anciennes de la FVR

De nombreux et appréciés progrès ont déjà été réalisés sur le front de la politique des seniors et la FVR y a apporté sa contribution : on peut ainsi citer la mise en place de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées, fruit de la Landsgemeinde des Aînés, organisée par la Fédération Valaisanne des Retraités (FVR).

c) Des projets en opposition à des principes législatifs

Le chapitre « Appel à projets 2024 » traduit dans le concret le dynamisme du Département et des communes. D'Aladin à la Soupe au Caillou, en passant par KISS et Talling Taling ou Y a pas d'Âge, la liste est déjà bien longue. Elle laisse imaginer que ce chemin pragmatique est peut-être plus efficace qu'une énorme discussion parlementaire.

d) Le texte central – Stratégie santé sociale Génération 60+ de février 2025

Selon le Département, il est temps de passer à la rédaction d'une Loi sur les prestations sanitaires et sociales en faveur des générations 60+ avec un **maître mot, les « soins intégrés »**. En arrière-plan se profile l'idée d'une véritable collaboration entre tous les acteurs. La FVR salue cette vision de collaboration que nous imaginons déjà comme clé de voûte de la situation actuelle.

e) La démonstration insuffisante des limites de la législation actuelle

Les très nombreux projets en cours attestent que les bases légales actuelles permettent effectivement leur éclosion. S'il faut sans doute mieux asseoir légalement certains nouveaux projets, la démonstration de la nécessité d'une nouvelle loi doit être plus probante.

f) Quelques propositions concrètes de la FVR

- évolution de la notion de bénévolat ;
- services de confiance pour lutter contre certains méfaits pervers de l'information ;
- accompagnement des technologies médicales individuelles telles que montres de mesure ;
- formation continue des seniors ;
- facilités pour la construction de structures d'accueil pour personnes âgées ; etc.

g) Un tableau justificatif

La dimension des frais à engager doit être mieux approchée. Qui en seront les acteurs ? Comment répartir leurs rôles respectifs ? Afin que la décision finale par rapport à la création d'une nouvelle base légale soit mieux étayée, un tableau avec entre autres les entrées suivantes pourrait être présenté.

Type d'action	Base légale existante	Base légale fragile	Base légale absente	Acteur portant principalement l'action	Coûts totaux	Part cantonale	Part communale
---------------	-----------------------	---------------------	---------------------	--	--------------	----------------	----------------